

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN
TARIFS PRINCIPAUX 2023-2024

TARIFS PAR ANNÉE SCOLAIRE, SAUF INDICATION CONTRAIRE	HABITANTS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN (1)	HORS COMMUNE
Frais de dossier par élève	16 €	16 €
Éveil musical Formation musicale (y compris Chorale IM1)	37 €	74 €
Formation instrumentale	71 €	142 €
Formation complète : inclus formation musicale, instrument et une pratique collective éventuelle	99 €	198 €
Ateliers : (tarif pour une activité) - Jazz - Technique vocale - Musique et handicap	37 €	74 €
Pratiques collectives hors formation complète : (tarif pour une activité) - Chorales - Orchestres, Ensemble de guitares, Big-band Jazz	24 €	48 €
Studio de musiques actuelles (par trimestre)	13 €	26 €
Location d'instruments (par trimestre)	27 €	45 €

Après confirmation de l'inscription par le secrétariat, les frais de dossier sont dus et ne sont pas remboursables. Toute année commencée est due, sauf démission ou demande de congé notifiée par écrit avant le 1er jour des vacances de la Toussaint.



RÉDUCTIONS ET GRATUITÉ (1)

Sur présentation d'un justificatif à partir de la rentrée et avant le 1er jour des vacances de la Toussaint

Applicables à tous les élèves du foyer

Usagers non-redevables de "l'impôt total avant crédit d'impôts", bénéficiaires du RSA, de l'Allocation de Solidarité Spécifique, du dispositif COPAL-AVE de la CAF. Inscrits aux ateliers musique et handicap au titre d'une structure.

Gratuité de toutes les activités
sauf frais de dossier,
- 60% sur les locations d'instruments

Applicables individuellement

Bénéficiaires de l'AEEH ou de l'AAH.
Membres de l'Orchestre de Cherbourg-en-Cotentin.

- 40 % sur tous les tarifs sauf frais de dossier

TARIFS DÉGRESSIFS POUR LES ENFANTS D'UNE MÊME FAMILLE (2)

1er enfant : Tarif plein

2e enfant : - 30 %

3e enfant et suivants : - 50 %

MODES DE PAIEMENTS ACCEPTÉS

Numéraires, chèques bancaires ou postaux (libellés à l'ordre du Trésor Public), chèques vacances*, Spot 50*, C'loisirs*, Atouts Normandie* et Pass culture* (* non acceptés pour les locations d'instruments)

CONDITIONS PARTICULIÈRES

(1) Application des réductions : Les réductions sont appliquées sur présentation d'un justificatif à partir de la rentrée et avant les vacances de la Toussaint. Tout document présenté ultérieurement sera systématiquement refusé.



Titulaires des justificatifs : Les justificatifs doivent impérativement être au nom du responsable légal 1 tel que désigné sur le formulaire d'inscription, excepté pour les réductions applicables individuellement.

NB : Le nom du responsable 1 peut être modifié lors du dépôt du formulaire de réinscription. Aucune demande ne sera prise en compte ultérieurement, sauf changement de situation dûment justifié, relatif aux conditions de garde d'enfant ou à l'exercice de l'autorité parentale.

Restrictions particulières : Sont acceptés uniquement les justificatifs de domicile de moins de 3 mois au jour de leur présentation et les avis de non-imposition de l'année en cours mentionnant un "impôt total avant crédit d'impôts" égal à zéro.

Non-cumul des réductions : Seuls les tarifs dégressifs accordés aux fratries sont cumulables avec une autre réduction. Lorsqu'un usager peut prétendre à plusieurs réductions, est retenue celle qui lui est la plus favorable.

(2) Applicables aux enfants fiscalement à charge, uniquement sur les activités et non sur les frais de dossier ou les locations d'instruments. Tarif plein sur le tarif le plus élevé, puis la dégressivité s'applique du tarif le plus élevé vers le moins élevé.